

**VILLE D'EYBENS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022**

Le 24 mars 2022 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 mars 2022

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverner - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Béatrice Bouchot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Pascal Boudier - Dominique Scheiblin - Denis Grosjean - Pierre Bejjaji - Marie-Chantal Kouassi - Damien Conticchio - Clotilde Hogrel - Jean-Claude Fernandez - Malika Merabet - Pierre-Georges Crozet - Hélène Besson Verdonck - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Philippe Paliard - Régine Bonny - Armand Lévy

Excusés ont donné pouvoir :

Anne-Catherine Jothy à Julie Montagnier  
Gilles Bugli à Pascal Boudier  
Suzanne Faustino à Xavier Osmond  
Mehdi Debza-Kioulou à Denis Grosjean  
Jean-Marc Assorin à Hélène Besson Verdonck  
Pascale Versaut à Armand Lévy

**Elus en exercice : 33**  
**Elus présents : 27**  
**Ont donné pouvoir : 6**  
**Absents : 0**

Secrétaire de séance : Philippe Paliard

**DEL20220324\_47 ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)**

Suite au courrier de Monsieur Debza Kioulou en date du 22 février 2022 informant le Président du CCAS de sa démission au sein du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale, il convient de le remplacer et de procéder au renouvellement de l'intégralité des représentants élus.

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à « 16 » le nombre d'administrateurs du CCAS ;

**Le Conseil municipal décide :**

**Article 1er** : De procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

En application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Listes des candidats : Liste 1 : Julie Montagnier

Nombre de votants : 33

Abstention : 0

Suffrages valablement exprimés : 33

Répartition des sièges : Liste 1 : Julie Montagnier composée de huit candidats

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Julie Montagnier
- Xavier Osmond
- Anne-Catherine Jothy
- Malika Merabet
- Dominique Scheiblin
- Catherine Noérie
- Hélène Besson Verdonck
- Armand Lévy

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3** : Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Certifiée exécutoire

Le Maire, Nicolas Richard

